

ve un campement de bûcherons. Il a été adressé au ministre du Travail plusieurs demandes le priant de la part des bûcherons de leur procurer de ces boîtes, vu l'impossibilité de trouver quelqu'un qui consente à tenir la poste dans le fin fond de nos forêts canadiennes. Les appareils ne seront ni loués ni achetés par l'administration, mais il sera donné autorisation à la compagnie qui dispose de ces boîtes de les placer sous notre direction, et la compagnie sera tenue pour agir comme notre agent. Comme le sait mon honorable ami, chaque boîte est munie d'un rouleau de timbres. La compagnie achètera les timbres au ministère, et nous paierons à ceux qui les vendront la commission que nous payons d'ordinaire aux vendeurs de timbres.

M. ARMSTRONG : Combien coûte une boîte?

L'hon. M. LEMIEUX : Vingt-cinq dollars, je crois, pour la boîte à une fente. Mais le docteur Coulter, sous-ministre des Postes, et M. Ross, de Toronto, ont déclaré que l'essai que nous avons fait des boîtes cet hiver a montré que le public préfère la boîte double, celle qui vendra tout à la fois des timbres de 1 cent et des timbres de 2 cents. Ces boîtes doubles coûtent de \$40 à \$50. Je pourrai lundi indiquer le juste prix.

M. ARMSTRONG : Combien de ces boîtes le ministre se propose-t-il de placer?

L'hon. M. LEMIEUX : Nous aurons à créer des districts, et il en sera distribué autant qu'il en aura été demandé. Le public aime ce qui lui sauve du temps. Etant donné l'accroissement de la population et l'énorme augmentation de la correspondance, il nous faut répondre à ce vœu du public. Je ne dis pas combien de boîtes. Pour la première année, nous en aurons, je suppose, de deux à trois cents. A tout événement, nous en aurons de quoi répondre aux besoins.

M. HENDERSON : Est-ce une invention canadienne?

L'hon. M. LEMIEUX : C'est une invention anglaise, et j'ai dit, avant six heures, que c'était la meilleure invention que l'on connaisse jusqu'à présent. C'est l'opinion des experts anglais. En même temps, je puis dire, pour le bénéfice des inventeurs canadiens, que nous ne tenons pas absolument à cette boîte, et que, si jamais ils ont quelque chose de mieux à nous offrir, nous en ferons notre profit. C'est une boîte intelligente. Nous n'avons jamais encore vu une boîte rendre les pièces fausses ou étrangères que l'on y dépose. Dans le cas de cette boîte toute pièce autre que la pièce canadienne est rejetée automatiquement. J'apporterai ici une de ces boîtes la semaine prochaine afin de donner aux députés une occasion

de l'examiner. En Australie, en Allemagne, elle a été adoptée par la direction des postes. Me trouvant à Liverpool l'année dernière, le directeur de la poste m'a montré une de ces boîtes, où il entrait chaque jour la valeur de je ne sais combien de livres sterling.

M. KNOWLES : Le ministre nous parle d'un appareil aménagé pour vendre des timbres répondant en valeur à des pièces de monnaie de 1 ou de 2 cents.

Or, dans l'Ouest le billon n'existe pas; l'on y trouve que la monnaie d'argent. J'aimerais à savoir s'il n'a pas songé à trouver un appareil qui donnât la quantité de timbres répondant à une pièce de 50 ou même de 10 cents. Peut-être le besoin d'un semblable appareil se fait-il encore plus vivement sentir dans l'Ouest que dans l'Est, par le motif que, dans l'Ouest, un bureau de poste, tant soit-il spacieux, devient vite insuffisant, et, dans nombre de villes, la nécessité, plus encore que dans l'Est, s'impose d'imaginer un moyen de suppléer à cette insuffisance.

L'hon. M. LEMIEUX : L'objet de cette mesure est précisément de répondre à de telles éventualités. En plaçant cette boîte dans les passages, les receveurs de la poste, à de certaines époques où il y a presse au guichet, seront grandement soulagés; sans compter que le Gouvernement évitera ainsi de payer aux vendeurs la commission accoutumée. Pour ce qui est de rendre le change, cette boîte n'est pas aménagée à cette fin; mais, pour le moment, il n'existe rien de mieux. Si plus tard on découvre un dispositif facilitant la vente de timbres pour une pièce de 5 cents ou de 10 cents, nous l'adopterons.

M. HENDERSON : Le ministre a-t-il pris des engagements qui l'empêchent de profiter d'une occasion qui pourrait se produire dans le cas où l'on inventerait quelque chose de mieux.

L'hon. M. LEMIEUX : Comme je l'ai dit, nous ne sommes pas tenus à prendre cet appareil à l'exclusion de tout autre. J'ai simplement décrit l'appareil le plus récent comme étant le meilleur qui ait encore été inventé. Si donc à l'avenir quelque inventeur canadien—et il en est plusieurs qui y travaillent—découvre quelque chose de mieux, vous pouvez être assuré que nous l'adopterons. Il en est de même de la boîte rurale. Nous avons adopté la boîte rouge dite "Roi Edouard", laquelle, au rapport des experts, est la plus avantageuse qui soit. Si cependant l'on nous apportait quelque chose de mieux, nous l'accepterions avec plaisir. Les Etats-Unis nous ont emprunté ce modèle qu'ils regardent comme donnant toute satisfaction.

M. KNOWLES : Je n'ai pas parlé d'une boîte qui rende la monnaie d'une pièce. Ce à quoi je pensais, c'est à un appareil